

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **7 février 2011**

Décision n° **B-2011-2103**

commune (s) :

objet : Assistance technique, juridique et financière pour l'accompagnement à la gestion de la fin des contrats et la mise en place du prochain mode d'organisation et de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 31 janvier 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mercredi 9 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Daclin, Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 7 février 2011****Décision n° B-2011-2103**

objet : **Assistance technique, juridique et financière pour l'accompagnement à la gestion de la fin des contrats et la mise en place du prochain mode d'organisation et de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon exerce la compétence de production et de distribution de l'eau potable pour 1,3 millions d'usagers sur son territoire.

Ce service est assuré au moyen de 4 contrats de délégation de service public :

- un contrat d'affermage avec Véolia eau sur 33 communes (1987-2016),
- un contrat de concession avec Véolia eau pour l'usine de secours (1989-2019),
- un contrat d'affermage avec Lyonnaise des eaux sur 20 communes (1987-2016),
- un contrat d'affermage spécifique avec Lyonnaise des eaux (2012-2015) sur les communes de Givors et Grigny.

Les 3 premiers contrats sont susceptibles d'être concernés par la jurisprudence arrêt commune d'Olivet, relatif à la loi Barnier. L'échéance de ces contrats pourrait donc être ramenée à février 2015.

Ainsi, la Communauté urbaine doit anticiper la fin de ses contrats d'affermage. Cela implique la réalisation d'un bilan technique, financier et juridique des obligations de fin de contrat ainsi qu'une étude prospective pour définir son futur mode de gestion et sa mise en œuvre.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'assistance technique, juridique et financière pour l'accompagnement à la gestion de la fin des contrats et de la mise en place du prochain mode d'organisation et de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément, aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans. Le marché serait passé sous la forme d'un groupement conjoint pour un marché unique, composé de lots techniques dont le mandataire serait l'attributaire du lot n° 1 : assistance financière, le lot n° 2 : assistance financière et le lot n° 3 : assistance juridique, seraient en cotraitance.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC pour la durée du marché.

Il est proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine de signer le marché conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure concernant l'attribution des prestations d'assistance technique, juridique et financière pour l'accompagnement à la gestion de la fin des contrats et la mise en place du prochain mode d'organisation et de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

**2° - Les prestations** seront attribuées, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet l'assistance technique, juridique et financière pour l'accompagnement à la gestion de la fin des contrats et la mise en place du prochain mode d'organisation et de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents pour un montant minimum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC et un montant maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

**5° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire chaque année au budget annexe des eaux de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 sur diverses imputations.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.**